

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS : ECOIFFIER Ludovic et GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSES : BAILLY Sylvain (pouvoir à Jean-Claude JEANNEAUX).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Valider la décision modificative présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 022 Dépenses Imprévues de fonctionnement	2 770.52 €	
DI 023 Virement à la section d'investissement		2 770.52 €
DI 2041582 Subvention d'équipement-Autres groupements		2 770.52 €
RI 021 Virement section de fonctionnement		2 770.52 €

- Ajouter les produits des concessions du cimetières dans l'arrêté de création de la régie produits divers par avenant comme suit :

Article 1 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Produits exceptionnels (encarts sur le bulletin communal, matériel, dons, quêtes à mariage, photocopies, frais complémentaires) ;
- Produits liés aux manifestations organisées par la commune ;
- Produits liés à la salle polyvalente (location de la salle, location de la vaisselle) ;
- Produits liés à la gestion du cimetière.

Article 2 :

Toutes les autres clauses du dit arrêté n'ont subi aucune modification.

- Valider les plafonds indemnitaires, concernant le gardiennage des églises communales, fixés à :
- 499.75 € à compter du 1^{er} juillet 2023 pour un gardien résidant dans la commune.
 - 503.42 € à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un gardien résidant dans la commune.

- Valider les propositions ci-dessous de l'ONF :

Vente de futaies affouagères : Parcelles : 2af (3,83 ha), 28re (4,08 ha) et 30af + aj (0,84 + 3,07 ha)

Essences : Chênes dont chêne rouge d'Amérique, hêtre et autres feuillus.

- Créer le n°11 Ter, rue du Pont pour la maison d'habitation de Mme GENOT Antoinette et le n°2 bis, rue de la Lisse pour le GAEC DE LA LISSE.
- Reporter la décision sur une demande d'aide financière pour la locataire d'un logement communal.
- Accorder une subvention de 250 € à l'association Chorale Tourne-sol.
- Organiser une soirée Illuminations de Noël avec chants à l'église, vin chaud, chocolat chaud et gaufre offerts avec la venue du Père Noël.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h57.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT